



Programme de formation

Équipier de Première Intervention (EPI)

La formation Équipier de Première Intervention (EPI) a pour objectif de former les salariés à réagir efficacement face à un départ de feu, à utiliser les moyens d'extinction disponibles et à organiser l'évacuation du personnel. Elle permet de renforcer la sécurité incendie dans l'entreprise, conformément aux articles R4227-28 à R4227-39 du Code du travail.

■ Objectifs de la formation

- Mettre en œuvre les mesures de prévention de l'établissement.
- Savoir intervenir en sécurité face à un départ de feu.
- Réaliser une intervention efficace avec les moyens de première intervention (extincteurs, RIA).
- Assurer l'évacuation et la sécurité du personnel en situation d'urgence.
- Connaître les consignes d'alerte et la coordination avec les secours.

■ Public concerné et prérequis

Cette formation s'adresse à tout salarié, agent ou collaborateur désigné pour intervenir en cas de départ de feu, ou souhaitant acquérir les bases de la sécurité incendie. Aucun prérequis n'est nécessaire.

■ Durée et modalités pédagogiques

Durée : 3 heures en présentiel – Effectif : de 4 à 12 participants par session. La formation alterne apports théoriques et exercices pratiques sur feu réel ou simulateur, en salle et sur aire de feu sécurisée.

■ Programme détaillé

Partie théorique	• Identifier les origines et les conséquences d'un incendie. • Comprendre le triangle du feu et les principes de combustion. • Identifier les classes de feu et agents extincteurs adaptés. • Les moyens de lutte et de prévention incendie. • Les procédures d'alerte et d'évacuation. • Les rôles du guide-file et du serre-file. • Les dangers liés aux fumées. • L'intervention de l'EPI sur feux de batterie Li-ion.
Partie pratique	• Exercices de mise en œuvre des moyens de première intervention. • Manipulation des extincteurs à eau et CO2. • Exercices sur générateur de flammes. • Simulation d'évacuation et d'alerte. • Débriefing et correction collective.

■ Moyens pédagogiques et techniques

• Salle équipée pour la théorie (vidéoprojecteur, supports visuels). • Aire de feu sécurisée (3 places de parking minimum). • Extincteurs à eau et CO2, bac à feu écologique, simulateur de flammes. • Déclencheur manuel d'alarme incendie, quiz interactifs et livrets pédagogiques. • Supports de synthèse remis à chaque participant (incendie et évacuation).

■ Évaluation et validation

• Évaluation théorique : QCM et QCU. • Évaluation pratique : mise en œuvre d'un exercice d'intervention. • Attestation individuelle de fin de formation délivrée à chaque stagiaire.

■ Encadrement et logistique

La formation est encadrée par des formateurs incendie qualifiés et expérimentés, dont des sapeurs-pompiers en activité, formés aux méthodes « Secours Prévention ». Mise à disposition d'une salle de formation, d'une aire de feu sécurisée, et établissement d'un permis feu si nécessaire.

■ Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un aménagement pédagogique peut être mis en place sur demande préalable à l'adresse : contact@odyssix.fr.

■ Tarifs et délais d'accès

• Tarif intra-entreprise : à partir de 550€ HT pour un groupe de 4 à 12 personnes. • Délai d'accès : 2 mois maximum après validation de la convention de formation.

■ Informations OPCO et conformité

Organisme de formation enregistré sous le n°11922900392 et certifié Qualiopi au titre des actions de formation. Formation éligible à une prise en charge par les OPCO selon les critères de financement en vigueur.

Odyssix – contact@odyssix.fr – www.odyssix.fr – 04 28 29 09 45

Organisme de formation enregistré sous le n°11922900392

Certifié Qualiopi au titre des actions de formation.